

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} septembre 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} septembre 2006, à 19h, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

| | |
|---------------------|------------------------------|
| Membres en exercice | 22 |
| Nombre de suffrages | 20 (21 à partir du point 13) |

Procurations : Jean JUNG pour Jérôme GREFF, Jean-Claude WOLFF pour Claudine KLEIN,
Alain PISTER pour Paul BALANDRAS, Anita BOUSCH pour Alain WEISLINGER,
Raymond MULLER pour Yves OBERTIN

Absent excusé : Daniel ROHR

NB : Hervé MALICK est présent à partir de 20h50 (point 13)

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2006
2. Situation financière actuelle
3. Demande de subvention INTERREG III (A)
4. Demande d'un emplacement de taxi
5. Revalorisation des tarifs applicables aux emplacements de taxis
6. Acceptation de recettes
7. Désignation d'un correspondant communal de sécurité routière
8. Demande d'achat d'un terrain par la société ATAC
9. Achat d'un terrain rue des Hauteurs
10. Assujettissement à la T.H. pour les logements vacants depuis plus de 5 ans.
11. Modification des modalités d'établissement des impôts locaux directs
12. Plan de zonage de l'assainissement
13. Travaux au carrefour du monument de l'Europe
14. Travaux en régie
15. Rapport annuel sur l'eau
16. Rapport annuel sur l'assainissement
17. Demande de subvention de l'Amicale des porte-drapeaux de Moselle-Est
18. Convention avec la Ville de Stiring-Wendel
19. Demande de construction d'un pylône par S.F.R.
20. Paiement de diverses factures
21. Divers et infos

A propos de l'ordre du jour

Le Conseiller Yves OBERTIN demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

Rénovation de la salle Saint-Laurent : Contenu de son intervention :

"Au cours de la réunion de la Commission "Foyer Saint-Laurent" et Conseil de Fabrique de l'église du 10 août, Yves OBERTIN a demandé au Maire, et sans objection de quiconque, de faire voter lors du prochain Conseil Municipal la mise à disposition d'une somme pour étude d'architecte. Le Maire n'a pas jugé utile de retenir cette demande et de l'inscrire à l'ordre du jour de la séance."

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une somme à attribuer pour étude d'architecte liée à la rénovation de la salle Saint-Laurent. En effet, il est urgent de connaître le coût exact de ces travaux afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur l'acceptation ou non-acceptation de cette réalisation."

N'ayant pas été invité à cette réunion du 10 août à laquelle n'ont participé que 5 membres sur 10 de la Commission *ad hoc* et estimant que l'orientation prise ne correspond pas à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2006, le premier Adjoint s'oppose à l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente séance. Le vote qui s'ensuit donne les résultats suivants :

– pour l'inscription : 2, contre l'inscription : 16, abstentions : 2

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2006

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 juin 2006 après avoir procédé à une modification concernant le point 7. La dernière phrase est remplacée par :

"Ce point sera débattu lors de la prochaine Commission d'Urbanisme."

2. Situation financière actuelle

Le Maire donne un aperçu de la situation actuelle des finances communales : état de la trésorerie, emprunt nécessaire, coût des travaux en cours et à venir.

Chaque conseiller recevra à domicile la traduction écrite de ces informations orales.

3. Demande de subvention INTERREG III (A)

Notre commune frontalière (4,350 km de frontière commune avec la capitale sarroise SARREBRUCK) compte encore une majorité d'habitants parlant un patois germanique. Cet atout mérite d'être développé par l'apprentissage renforcé de la langue allemande. Par ailleurs, les ressortissants allemands de notre commune sont au nombre de 702. Les enfants de ces familles ne s'intègrent pas vraiment dans la vie sociale du fait de la barrière de la langue.

Pour remédier à cette situation, un projet de création d'une école bilingue paritaire a été élaboré depuis plusieurs années. Après maintes rencontres avec les responsables de l'Education Nationale et leurs homologues allemands, le projet s'est concrétisé pour deux classes maternelles (4 et 5 ans) en 2005 et au cours préparatoire à partir de la rentrée 2006. En 2007, le cours élémentaire 1 sera concerné et ainsi de suite jusqu'à la fin de la scolarité à l'école primaire.

Pour la mise en place de cette nouvelle structure, l'Education Nationale impose à la Commune une "Kindererzieherin"(assistante éducative), une locutrice native, dont le traitement et les charges sont entièrement supportés par la Commune.

Dans notre département, dans notre région minière si cruellement touchée par le chômage, cette création d'école binationale ne peut être qu'un plus non négligeable pour sortir de cette spirale. Cette initiative, qui ne devrait pas rester isolée, constituera un nouvel atout pour la Région, le Département et le Bassin Houiller. Pour mener à bien ce projet, la Commune sollicite l'aide et le soutien de l'Europe dans le cadre du programme INTERREG III A Sarre Moselle Palatinat Occidental phase 2005-2008.

Aussi,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de solliciter, pour le fonctionnement de son école bilingue paritaire, une aide financière dans le cadre du Programme INTERREG III A Sarre-Moselle (Lorraine) – Palatinat Occidental.

4. Demande d'un emplacement de taxi

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Claude SERAMOUR, artisan taxi à Forbach et demeurant à Spicheren, 5a rue d'Alsting depuis octobre 2005, qui sollicite une autorisation de stationnement pour taxi dans notre commune afin d'être à la disposition des habitants et éventuellement des associations du village. Par ailleurs, la Commune avait auparavant un emplacement taxi qui n'est plus d'actualité avec l'arrêt de madame SCHOTT. Monsieur SERAMOUR serait prêt à renoncer à son autorisation de stationnement à Forbach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser M. Claude SERAMOUR à faire stationner sur le territoire de la Commune de Spicheren son véhicule taxi, en attente de clientèle et destiné au transport particulier des personnes et de leurs bagages, à titre onéreux. Il portera le numéro 1.

5. Revalorisation des tarifs applicables aux emplacements de taxis

Les tarifs applicables aux emplacements de taxis n'ayant pas été revalorisés depuis 1997, il serait souhaitable d'effectuer une mise à jour en appliquant une hausse moyenne de 2% par année, ce qui correspondrait à un tarif annuel en 2006 de 112,00 € sachant que ce montant était de 91,47 € ou 600,00 F en 1997.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2007, la taxe d'emplacement de taxi à 112 € par an.

6. Acceptation de recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire :

- à encaisser un chèque de 7,00 € en règlement de part sociale détenue par la Commune sur le compte titres N° 37655620020 ouvert à la Caisse d'Épargne de Lorraine
- à encaisser un chèque de 328,90 € en règlement de dégâts des eaux survenus le 14 mars 2006 à la mairie (infiltration par toiture).

7. Désignation d'un correspondant communal de sécurité routière

Parmi les priorités d'action pour 2006 fixées par M. le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, figure **le renforcement de la politique locale de sécurité routière**, qui doit se traduire par un partenariat fort entre l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et les associations dont la vocation est la lutte contre l'insécurité routière. A cette fin, le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, demande de désigner, dans chaque commune, un élu correspondant de sécurité routière qui serait l'interlocuteur de tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité routière. En conséquence,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de désigner, comme correspondant communal de sécurité routière, M. Claude KLEIN, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et des questions de sécurité.

8. Demande d'achat d'un terrain par la société ATAC

La société ATAC Région Est, 4 rue de Biarritz 67000 Strasbourg, projette l'extension de la surface de vente de son supermarché de La Brême d'Or en la portant de 1 688 m² à 2 198 m².

Afin de pouvoir agrandir le parking existant, ATAC souhaite acquérir la parcelle n° 182 Section 8, d'une superficie de 3a 29ca sur laquelle est implantée actuellement la station de pompage des eaux usées du secteur.

Comme les travaux d'assainissement en cours n'entraîneront pas la suppression de cette station mais sa modification, il est demandé au Conseil Municipal de donner un accord de principe pour la vente de la partie de terrain rendue disponible par les nouvelles installations à implanter. Paul BALANDRAS, 1^{er}

Adjoint, est chargé de déterminer la surface disponible avec le maître d'œuvre des actuels travaux d'assainissement.

Par ailleurs, deux conventions devront être signées :

- l'une autorisant le passage du réseau d'assainissement en terrain privé, si le terrain était vendu
- l'autre autorisant à tout moment toute intervention sur le réseau, ce qui exclut toute possibilité de surbâtir hors réalisation d'un parking, et ceci sans dédommagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 19 voix pour et 1 abstention,

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente, au profit de la société ATAC, de la parcelle susnommée pour la partie non nécessaire à la réalisation des nouvelles installations de la station de pompage, au prix de 3 000 €/l'are.

9. Achat d'un terrain rue des Hauteurs

Le mur d'enceinte du poste E.D.F. implanté rue des Hauteurs dans un talus en bordure de la RD 32C déborde de 40 cm à une extrémité sur le terrain appartenant à M. Alphonse ROHR domicilié 50 ter avenue du Gal Leclerc à 17320 MARENNES. Pour régulariser la situation, M. ROHR propose de céder à la Commune l'ensemble de la parcelle concernée (n° 445 Section 10) d'une superficie de 0,49 are mais pas à l'euro symbolique. Considérant que les voisins ont cédé à la Commune des parcelles identiques à l'euro symbolique,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de proposer à M. Alphonse ROHR l'achat de la parcelle susnommée à l'euro symbolique
- en cas de refus, de demander à E.D.F. de démolir le mur incriminé, objet du litige, et de remettre la parcelle en état, tout en rappelant à Monsieur ROHR son obligation d'entretien régulier actuellement fait par la commune
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat correspondant si Monsieur Alphonse ROHR accepte la proposition ci-dessus.

10. Assujettissement à la T.H. pour les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407bis du Code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, ni exonérations et dégrèvements.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 18 voix pour et 2 abstentions,

de renoncer à assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 ans.

11. Modification des modalités d'établissement des impôts locaux directs

La Trésorerie Générale rappelle qu'il est possible au Conseil Municipal de modifier certaines dispositions qui régissent les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de renoncer à la possibilité de modifier les modalités d'établissement des impôts locaux directs.

12. Plan de zonage de l'assainissement

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

13. Travaux au carrefour du monument de l'Europe

Le chantier de la RD 32C lancé par le Département touche à sa fin. L'îlot où est implanté le monument de l'Europe va faire l'objet d'un réaménagement complet et sur le délaissé entre l'îlot et la place du Souvenir Français il sera possible d'aménager des places de parking et un trottoir. Pour ce faire, l'acquisition de quelques centiares de terrain est souhaitable.

Dans la continuité des prix payés, voici quelques années, par la Commune pour l'acquisition de terrains sur le site, le Maire propose la somme de 100 € l'are.

Quant au coût de ces travaux de réaménagement, l'estimatif établi par Nord Est Ingénierie s'élève à 209 382,33 € H.T. Il comprend : les travaux préliminaires, les terrassements, la voirie, l'assainissement, l'éclairage public et l'aménagement paysager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant, à faire, au prix de 100 € l'are, les acquisitions de terrains nécessaires, à savoir la parcelle 129 section 12 propriété Boulanger et une partie des parcelles 126, 127 et 128 section 12, et de signer tout acte s'y rapportant;
- par 15 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer le marché du carrefour du monument de l'Europe et à signer tout acte s'y rapportant.

14. Travaux en régie

Le Maire informe le Conseil que, vu l'espace-temps limité des vacances d'été et vu que les divers corps de métiers n'auraient pas pu achever, dans les délais, l'ensemble des travaux prévus, ce sont les ouvriers plus polyvalents du Service Technique de la Commune qui ont réalisé l'essentiel des travaux concernant les chantiers suivants :

- **Sanitaires de l'école maternelle et élémentaire du village**, à raison de 665 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

– d'inscrire un crédit de 14 497,40 € en recettes de fonctionnement au chapitre 721 et en dépenses 14 497,40 € d'investissement au chapitre 21312;

– de retenir, pour les travaux en Régie, le taux horaire moyen de 16,76 €

15. Rapport annuel sur l'eau

- **Présentation générale du Service**

La Communauté d'Agglomération de Forbach *Porte de France* a délégué à VEOLIA Générale des Eaux, par traité d'affermage du 2 juillet 1998, la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable à 19 communes de la Communauté dont Spicheren.

- **Indicateurs techniques**

Points de prélèvements

L'eau distribuée sans traitement au village et dans le quartier Sud de La Brême d'Or est d'origine souterraine et provient des forages au grès "Clément Collowald" à Etzling et Pfisterquelle à Behren. Le quartier Nord de La Brême d'Or est alimenté par Sarrebruck via Stiring-Wendel et par des forages situés à St Arnual

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport présenté par le Maire.

16. Rapport annuel sur l'assainissement

- **Présentation générale du service**

La Communauté d'Agglomération a la compétence des collecteurs de transport et des stations d'épuration. Le secteur SIMBACH regroupant les communes d'Alsting et de Spicheren (hors La Brême d'Or), soit 4 750 habitants, dispose d'un collecteur communautaire raccordé sur la station d'épuration de SARREBRUCK-BREBACH.

Les eaux usées du secteur Nord de La Brême d'Or sont pompées sur le réseau d'assainissement de Stiring-Wendel tandis que celles du secteur Sud s'écoulent encore, après assainissement individuel, vers Sarrebruck. Des travaux sont actuellement en cours pour aboutir à un assainissement collectif.

- **Prix de l'assainissement au 1^{er} janvier 2006**

- Redevance communautaire : 0,75 €H.T./m³ H.T.
- Redevance communale : 0,55 €H.T./m³ d'eau
- Agence de l'eau : 0,5730 €/m³ d'eau

Si on inclut l'abonnement, le m³ d'eau, toutes taxes comprises, pour une consommation annuelle de 120 m³, revient au 1^{er} janvier 2006 à 3,83 €, soit une augmentation de 1,02% par rapport au 1^{er} janvier 2005.

- **Immobilisations et investissements**

Prévisions 2006 :

- Remplacement de la conduite rue d'Alsting
- Remplacement de la conduite dans la partie basse de la rue d'Etzling
- A La Brême d'Or (RN 3 et secteur pavillonnaire) :
 - déconnexion des fosses septiques
 - création d'un réseau séparatif des eaux usées et des eaux pluviales
 - pose d'une nouvelle conduite d'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition de tout citoyen en Mairie.

17. Demande de subvention de l'Amicale des porte-drapeaux de Moselle-Est

Afin de contribuer, d'une part à l'équipement des porte-drapeaux et à l'achat de drapeaux et, d'autre part, à couvrir les frais d'organisation de la manifestation de la Saint-Denis qui aura lieu cette année à Puttelange-aux-Lacs le 15 octobre 2006, l'Amicale des porte-drapeaux de Forbach, Moselle-Est sollicite une subvention exceptionnelle de la part des communes.

Considérant la présence régulière d'un grand nombre de porte-drapeaux aux manifestations patriotiques organisées chaque année dans notre commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'octroyer exceptionnellement une subvention de 30 € à l'Amicale des porte-drapeaux de Forbach, Moselle-Est.

18. Convention avec la Ville de Stiring-Wendel

M. David BELLO, opérateur des Activités Physiques et Sportives, dont la situation administrative est gérée par la Commune de Spicheren, était, pour l'année scolaire écoulée, mis à la disposition de la Ville de Stiring-Wendel à raison de 6 heures par semaine. La rémunération et les charges correspondant à ces heures étaient remboursées à la Commune de Spicheren par la Ville de Stiring-Wendel qui sollicite, pour l'année scolaire 2006/2007 une mise à disposition de 9 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer avec le Maire de Stiring-Wendel une convention pour la mise à disposition du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007, à raison de 9 heures hebdomadaires, de M. David BELLO, convention devant préciser les modalités du remboursement de la rémunération de l'opérateur des Activités Physiques et Sportives.

19. Demande de construction d'un pylône S.F.R.

ORANGE souhaitait rajouter des antennes sur le pylône existant. Comme ce dernier ne peut supporter cette charge supplémentaire, l'opérateur a décidé d'abandonner le projet.

S.F.R. reprendrait le projet, c'est-à-dire la construction d'un nouveau pylône S.F.R. à côté de l'existant et prendrait à sa charge le déplacement des antennes de télédistribution.

De plus, S.F.R. informera les autres opérateurs du projet, afin qu'ils prévoient également le déplacement de leurs antennes sur le futur pylône S.F.R..

La Commune donnerait en location à S.F.R. une surface d'environ 60 m² pour une durée de 12 ans à raison d'un loyer annuel de 2 000 € H.T., toutes charges locatives incluses, après signature d'une convention tripartite entre la Commune, la Régie de Télédistribution et la Société Française de Radiotéléphone dont le siège social est 42 avenue de Friedland à 75008 PARIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser, aux conditions susnommées, le Maire ou son représentant à signer une convention avec la société S.F.R. pour la location d'un terrain, faisant partie du domaine privé de la Commune et situé au lieudit *Pferdebrunnen*, Section 9, parcelle 102, accessible par la rue du Père-Allmang ou la rue des Quatre-Vents, en vue de l'installation d'un relais de téléphonie mobile.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

20. Paiement de diverses factures

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

| FOURNISSEUR | DATE DE LA FACTURE | MONTANT DE LA FACTURE | UTILITE |
|---------------------------|--------------------|-----------------------|--|
| SORELIF | 11/07/06 | 404,25 € | Inspection télévisée rue d'Etzling |
| LEROY MERLIN | 19/07/06 | 131,53 € | Réfection des sanitaires de l'école maternelle village |
| AU BEAU LOGIS - BRICORAMA | 25/07/06 | 210,99 € | Réfection des sanitaires de l'école maternelle village |
| C G E D | 31/07/06 | 252,21 € | Réfection des sanitaires de l'école maternelle village |
| AU BEAU LOGIS - BRICORAMA | 31/07/06 | 78,85 € | Réfection des sanitaires de l'école maternelle village |
| HERGOTT LOCATION | 31/07/06 | 93,19 € | Réfection des sanitaires de l'école maternelle village |
| CERAMAT | 22/08/06 | 149,79 € | Réfection des sanitaires de l'école élémentaire village |
| BECHER Stores et Bâches | 23/08/06 | 1 126,63 € | Achat de stores pour les salles de classe de l'école élémentaire |
| REPUBLICAIN LORRAIN | 21/08/06 | 111,23 € | Avis attribution marché « Enfouissement des réseaux secs rue Alsace Lorraine » |
| ROBERT MARTIN | 30/08/06 | 307,00 € | Achat de fourragères pour l'Harmonie Municipale |
| MPG COORDINATION | 29/08/06 | 363,58 € | Mission SPS « Enfouissement des réseaux à la Brême d'Or » |
| EBERHART | 31/08/06 | 1 084,29 € | Aménagement de la rue des Hauteurs |

21. Divers et infos

Remerciements de la Commune de Thédning

Lecture d'un courrier du Maire de Thédning remerciant le Conseil Municipal de Spicheren pour sa motion de soutien dans l'affaire de l'Association "*Le Chardon*".

Contrat d'Avenir

Lecture d'un courrier de l'A.N.P.E. relatif au nouveau *Contrat d'Avenir*, accessible à un public relevant des minima sociaux, et visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits (secteur non marchand). Il garantit une exonération des charges sociales et fiscales, la non prise en compte dans l'effectif, la dispense de versement de l'indemnité de fin de contrat. Compte tenu des aides financières de l'Etat et du Conseil Général, le coût global moyen d'un salarié en *Contrat d'Avenir* représente pour un employeur moins de 200 € par mois pour une durée de 24 mois.

Infos sur l'état d'avancement des travaux

- enfouissement de la moyenne tension rue de Forbach et rue Alsace-Lorraine
- assainissement au quartier de La Brême d'Or
- pose des pavés à l'entrée du stade

Le point sur les travaux de la Commission "Rénovation de la salle Saint-Laurent"

a) Informations

Le Maire informe le Conseil sur la teneur des discussions qui ont eu lieu lors des 2 réunions avec les représentants du Conseil de Fabrique les 26 juin et 10 août 2006 :

- consensus sur un bail emphytéotique de 99 ans; le locataire serait la Commune
- pour les travaux de rénovation, le maître d'ouvrage serait la Commune
- le Conseil de Fabrique apporterait 150 000 € sous une forme à déterminer après consultation de l'Evêché
- nécessité du choix d'un architecte pour estimer les travaux à exécuter et le montant des dépenses à prévoir

b) Discussions

- Désaccord au sein du Conseil quant à l'orientation prise par les discussions au sein de la Commission, orientation qui ne correspond pas, selon certains conseillers, à la décision prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 mars 2006 par la nomination d'une commission de 10 membres chargée d'étudier de quelle manière la Commune pourrait **apporter son aide** au Conseil de Fabrique dans la rénovation de la salle Saint-Laurent et **non pas se substituer** au Conseil de Fabrique pour mener à bien le projet.
- Conséquence de ce désaccord : Jean-Marie WEIDEN démissionne de la Commission *ad hoc*.

c) Prochaine réunion

Le lundi 11 septembre à 19h

Décharge au lieudit Spicherer Berg, das Oberste Knöpchen sur le site historique des Hauteurs

Monsieur le Conseiller Yves OBERTIN interroge le Maire sur les remblais mis en place par Eurovia et sur les conséquences éventuelles d'un tel aménagement notamment concernant les glissements de terrains éventuels.

Article de presse du RL en date du 14 août 2006 :

Messieurs Yves OBERTIN et Clément METZINGER interrogent le Maire sur les erreurs historiques apparues dans l'article de presse sur « Spicheren, un site chargé d'histoire ».